

DÉPARTEMENT
AIN
CANTON
HAUTEVILLE-LOMPNES
COMMUNE
TENAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°51/2026

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE à Madame Coralie GRABIT – 2^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de la Commune de **TENAY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,

Considérant que pour le bon fonctionnement de la collectivité il convient de donner délégation aux 4 adjoints,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée à Madame Coralie GRABIT 2^{ème} adjoint au maire pour diriger les " URBANISME ET LE CADRE DE VIE" ,

A ce titre, elle remplira les fonctions dévolues au maire pour :

- toutes les attributions prévues pour la gestion des affaires citées ci-dessus,
- suivi des dossiers d'autorisation droits du sol,
- élaboration et suivi des dossiers,

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, Madame Coralie GRABIT sera remplacée dans la plénitude de ses fonctions par l'un des adjoints présents dans l'ordre du tableau.

ARTICLE 3 : En cas d'absence, d'empêchement ou vacance du Maire, délégation de signature est donnée à Madame Coralie GRABIT pour

- délivrer des expéditions du registre des délibérations et arrêtés municipaux,
- légaliser les signatures
- certifier la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- délivrer les autorisations relatives à la voirie, à l'urbanisme
- ordonner les dépenses, gérer les revenus, surveiller la comptabilité communale,
- signer toute pièce comptable,
- signer les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons et legs lorsque ces actes ont été autorisés par le Conseil Municipal,
- signer tout document concernant le personnel communal,
- signer tout document en matière électorale,
- signer tout document en matière de recensement militaire
- souscrire les marchés, les adjudications des travaux dans les formes établies par les lois et décrets,
- faire exécuter les mesures de sécurité générale

ARTICLE 4 : La signature par Madame Coralie GRABIT des pièces et actes ci-dessus devra être précédée de la formule suivante : " par délégation du Maire "

ARTICLE 5 : La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley. Une ampliation sera adressée à

- o l'intéressée,
- o Monsieur le Trésorier Municipal,

Fait à TENAY le 24 mars 2026

Vu pour acceptation,
Le 2^{ème} adjoint au Maire,
Madame Coralie GRABIT



Le Maire,
Gaël ALLAIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A CORALIE GRABIT - 2EME ADJOINT AU MAIRE

Date de transmission de l'acte : 27/03/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/03/2026

Numéro de l'acte : 51-2026 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20260324-51-2026-AI

Date de décision : 24/03/2026

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature